



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2023**

Date de convocation : vendredi 2 juin 2023

Délibération n° CC_2023_114
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 55

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Pascal
GILLARD à M. Pierre-Henri JALLAIS, M.
Stéphane TAILLASSON à Mme Françoise
LIBOUREL, M. Alexandre GRENOT à M. Francis
GRELLIER, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à
M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Philippe
CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Laurent
DAVIET à Mme Evelyne PARISI, M. Pierre DIETZ
à M. Jean-Luc FOURRE, M. Jean-Philippe
MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme
Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Comité syndical du Syndicat Mixte du
Pays de Saintonge Romane - Modification de la
désignation des membres

Le 8 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Eliane TRAIN, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Marie-France DREY, Mme Christelle BASSO-FIN, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Eliane TRAIN

RAPPORT

Par délibération n° 2020-130 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020, la CDA de Saintes a désigné ses délégués titulaires et suppléants au Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane. Depuis quatre modifications des délégués sont intervenues par délibération n° 2021-128 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021, n° 2022-23 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022, n° 2023-179 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2022, et n° 2023-35 du Conseil

Communautaire en date du 1^{er} février 2023.

La commune de Saint Césaire ayant dû organiser de nouvelles élections municipales et Madame Christelle BASSO-FIN ayant été élue Maire le 24 mars 2023, il convient de modifier des délégués qui ont été désignés au Pays de Saintonge Romane.

Madame Mireille ANDRÉ avait été désignée déléguée titulaire et Madame Virginie SAUVERRE, déléguée suppléante. La commune de Saint Césaire indique qu'elle souhaiterait que Madame Christelle BASSO-FIN soit désignée titulaire en lieu et place de Madame Mireille ANDRÉ, et Madame Virginie SAUVERRE demeure suppléante.

Il convient de rappeler que seule la CDA est compétente pour désigner ses représentants au comité syndical du Pays de Saintonge Romane par délibération du Conseil Communautaire, les conseils municipaux n'étant pas compétents pour procéder à ces désignations.

Aussi, il est proposé de procéder à la modification de la désignation de ces délégués afin de désigner au comité syndical du Pays de Saintonge Romane :

- Madame Christelle BASSO-FIN déléguée titulaire en lieu et place de Madame Mireille ANDRÉ

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5212-16,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-1558bis DCC-BI en date du 30 juillet 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Vu la délibération n° 2020-130 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 6 août 2020, portant désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Vu la délibération n° 2021-128 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021, transmise au contrôle de légalité le 9 juillet 2021, portant modification de la désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Vu la délibération n° 2022-23 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022, transmise au contrôle de légalité le 15 février 2022, portant modification de la désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Vu la délibération n° 2022-179 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2022, transmise au contrôle de légalité le 12 octobre 2022, portant modification de la désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Vu la délibération n° 2023-35 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2023, transmise au contrôle de légalité le 15 février 2023, portant modification de la désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Considérant que Madame Mireille ANDRÉ (commune de Saint-Césaire) a été désignée délégué titulaire, par la délibération n° 2022-23 du Conseil Communautaire susvisée,

Considérant la démission de Madame Mireille ANDRÉ de son mandat de Maire et de Conseillère municipale de la commune de Saint Césaire et l'élection en lieu et place de Madame Christelle BASSO-FIN,

Considérant qu'il convient de la remplacer et qu'il est ainsi proposé de désigner comme déléguée titulaire la candidate suivante :

- Madame Christelle BASSO-FIN (commune de Saint-Césaire)

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de procéder** au remplacement de délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane désignés par délibération n° 2020-130 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 et modifiés par délibération n° 2021-128 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021, par délibération n° 2022-23 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022, par délibération n° 2023-179 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2022 et par délibération n° 2023-35 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2023 comme suit :
 - o De désigner Madame Christelle BASSO-FIN comme déléguée titulaire au lieu de Madame Mireille ANDRÉ.

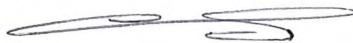
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité du scrutin secret l'ensemble de cette propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Eliane TRAIN



Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.